

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 19/07/19	Dossier complet le : 13/09/19	N° d'enregistrement : 2019-4169

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'îlot "Métamorphose" au sein de la ZAC Quai Saint-Serge à ANGERS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39 a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher [...] ou une emprise au sol [...] comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	Projet tertiaire avec une surface de plancher d'environ 25 915 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet est situé sur un îlot de la ZAC "Quai Saint-Serge" à Angers.
Le projet consiste en la construction de bureaux, d'activités (espaces sportifs, restauration, serre), de logements, d'une école, et d'un parc de stationnement privé en sous-sol.
Les destinations des étages se répartissent comme suit :

- des bureaux du rez-de chaussée (RDC) au R+9 ;
- une école au RDC et R+2 et R+3 ;
- des activités sportives et de loisirs, restaurant (espace forme, piscine, espace aquatique...) au RDC et R+1 ;
- des logements en colocation du R+3 au R+7.

Le projet comporte un niveau de sous-sol unique et commun à l'ensemble de l'opération. Il comporte 281 places de stationnement et des locaux à vélos destinés à accueillir le personnel des bureaux, activités et les habitants des logements.
L'îlot comprend également des espaces verts, des terrasses et une serre. Il comprend également un passage aux usages multiples (marché...).

4.2 Objectifs du projet

Bénéficiant de la présence du grand parc fluvial, de la patinoire, d'une station de tramway, d'un espace de qualité, le projet est idéalement situé. Il a vocation à résonner avec ces différents éléments et constitue un des symboles de la direction prise par la ville d'affirmer le site de la ZAC Quai Saint-Serge comme un pôle d'innovation attractif.

Le PLU intercommunale d'Angers Loire Métropole, approuvé en février 2017, a délimité des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au niveau du secteur Saint-Serge. Elle décrit les orientations pour la ZAC, notamment :

1. Intégrer le caractère inondable des lieux dans le projet, et répondre aux exigences environnementales :
 - > La ZAC intègre la gestion des eaux pluviales (EP) des différents îlots à bâtir, ce qui permet au projet de rejeter ses EP directement dans le réseau dimensionné par la ZAC (voir l'arrêté préfectoral Loi sur l'Eau de la ZAC Quai Saint-Serge en annexe).
 - > Le projet respecte les cotes PPRI.
2. Structurer un projet d'ensemble, vitrine de l'image et de l'attractivité de la ville et de l'agglomération :
 - > Le projet architectural s'inscrit dans cet esprit de réaliser un projet attractif et qualitatif de par sa forme et ses matériaux pérennes. L'architecture soignée participe à la vitrine souhaitée par l'OAP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Toutes les mesures nécessaires seront mises en œuvre par les entreprises réalisant les travaux pour minimiser les nuisances et l'impact environnemental du chantier. Une charte "Chantier vert" sera appliquée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir 4.1. page précédente.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet Métamorphose est soumis à la procédure de permis de construire.

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure d'autorisation ou de déclaration au titre du code de l'environnement. Il fait partie intégrante de la ZAC Quai Saint-Serge pour laquelle les autorisations ont été obtenues (autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	8 346 m ²
Surface de plancher	25 914 m ²
Surface du parking souterrain	8 346 m ²
Nombre de place de parking	281 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue René Rouchy
49000 Angers

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 32 ' 52 " 16 Lat. 47 ° 28 ' 45 " 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Znieff la plus proche : Znieff type II n° 520015393 "Basses vallées angevines", située à environ 1 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été inventoriée au droit du projet dans l'inventaire des zones humides réalisé par Angers Loire Métropole dans le cadre de son PLUi.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation (PPRI) "Confluence de la Maine" arrêté le 16 octobre 2009 et modifié par arrêté du 7 juillet 2017. Une cote minimale des RDC est définie pour le projet à une hauteur de 21,30 m.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations sur les sols ont été réalisées sur la parcelle par plusieurs bureaux d'étude spécialisés. Elles ont mis en évidence la présence de mailles pour lesquelles les déblais ne sont pas acceptables en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Il est estimé un volume de déblais impactés et non inertes pour des profondeurs de terrassement comprises entre 3,55 m et 3,91 m/TN d'environ 11 575 m3.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZPS n°FR5210115 "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette" et la ZSC n°FR5200630 "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette", localisés à environ 1,4 km au nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du parking souterrain nécessitera le drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes de déblais sont estimés à 32 000 m ³ . Cet excédent important sera réutiliser en partie pour la réalisation des espaces verts situés au cœur de l'îlot. Les excédents de matériaux seront transportés par poids-lourds en centre spécialisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet Métamorphose sera construit sur un site aujourd'hui urbanisé/ industriel (zone UA au PLUi d'Angers Loire Métropole). Le projet n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers supplémentaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone faible pour le risque sismique. Le projet est concerné par le risque inondation (PPRI "Confluence de la Maine"). Il y a donc un risque d'inondation. A ce titre, une cote minimale des RDC est définie pour le projet à une hauteur de 21,30 m.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet Métamorphose engendrera des déplacements liés aux personnes venant travailler dans les bureaux, ou pratiquer des activités sportives et de loisir, ou rejoignant leur logement, ou fréquentant l'école. Aussi, un parking souterrain de 281 places est prévu ainsi que 261 m ² de locaux vélos destinés à accueillir le personnel des bureaux, activités et les habitants des logements. Toutefois, l'objectif de la ZAC est de privilégier les modes doux et le projet se situe à moins de 300 m du tramway (arrêt "Berges de Maine").
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	S'agissant notamment d'activités tertiaires de bureaux, d'activités sportives et de loisirs en intérieur, et d'une école, le projet Métamorphose ne sera pas source de bruit ou d'un niveau très faible. Les principales nuisances sonore vis-à-vis du projet sont la circulation routière. La conception des bâtiments intégrera ces nuisances pour améliorer le confort des usagers.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux rejets dans l'air sont liés au chauffage des bâtiments et aux véhicules fréquentant le site. toutefois, ces rejets sont à relativiser car le site du projet est localisé dans une zone déjà urbanisée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'îlot Métamorphose seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC Quai Saint-Serge.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les logements, les bureaux, le restaurant, les installations pour les activités sportives et de loisir, l'école, vont générer des effluents de type eaux usées et eaux vannes. Ils seront collectés et dirigés jusqu'aux réseaux prévus à cet effet par la ZAC.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations sur les sols ont mis en évidence la présence de déblais non acceptables en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Le volume de déblais impactés est estimé à environ 11 575 m3. Deux scénarios ont été retenus : - Scénario A : gestion hors site de l'ensemble des déblais impactés et non inertes sur un niveau de sous-sol ; - Scénario B : gestion hors site des déblais impactés et gestion partielle en contre-voile des déblais non inertes, sur un niveau de sous-sol.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet susceptibles d'être cumulées sont liées aux activités existantes dans la ZAC Quai Saint-Serge et aux futures constructions dans cette dernière. Cette analyse a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Quai Saint-Serge.

Toutefois, les impacts concernant les rejets des eaux pluviales notamment ont été pensés au niveau de l'ensemble de la ZAC Quai Saint-Serge (lors de la conception du projet de la ZAC).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales du projet Métamorphose et les eaux usées (sanitaires, restaurant, etc.) seront rejetées dans les réseaux éponymes prévus par la ZAC puis dans les réseaux existants de la ville d'Angers.

Le système de chauffage des bâtiments sera conforme aux normes en vigueur pour limiter les effets des rejets dans l'air. Le projet bénéficiera d'une intégration paysagère via l'aménagement d'espaces verts divers (espaces plantés, arbres, potagers, jardinières, terrasses végétalisées) et d'une serre. Ces aménagements paysagers permettront d'offrir quelques habitats favorables à la faune (avifaune, insectes, en particulier), et donc favorable au développement de la biodiversité, absente actuellement. De par ces différents aménagements, le projet offrira des espaces de bien-être pour les personnes les fréquentant.

La construction des bâtiments au-dessus de la cote PPRI, donc au-dessus de la cote théorique d'inondation, permet de pallier le risque inondation.

Insertion paysagère : projet soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) et de l'urbaniste de la ZAC dans le cadre du permis de construire. L'ABF et l'urbaniste de la ZAC, par leur visa lors de l'instruction de la demande de permis de construire, sanctionneront objectivement la qualité architecturale du projet et le respect de l'insertion urbaine à l'échelle de la ZAC.

Les déblais pollués feront l'objet d'un traitement spécifique hors site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet Métamorphose fait parti intégrante du périmètre de la ZAC Quai Saint-Serge qui a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier Loi sur l'Eau.

L'environnement a donc été pris en compte à la fois à l'échelle de la ZAC pour ce qui concerne le traitement et la régulation des eaux pluviales, mais également à l'échelle même du projet notamment pour son intégration paysagère et le traitement des terres polluées.

Les impacts du projet sur le milieu naturel sont nuls.

Le projet Métamorphose intègre toutes les composantes favorisant son intégration environnementale et la réduction des effets sur la santé humaine.

Il ne nous semble pas nécessaire de réaliser d'étude d'impact spécifique à ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Dossier de présentation du projet.
Annexe 8 - Dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement de la ZAC Quai Saint-Serge.
Annexe 9 - Arrêté préfectoral du dossier de demande d'autorisation ci-avant.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nantes

le,

15/07/2019.

Signature

[Signature]

OCDL - Groupe GIBOIRE
34, Rue de Strasbourg
CS 70113
44002 NANTES Cedex 1
Tel. 02 40 47 47 77

